Recommandations 2016

La Fédération des étudiantes et étudiants
du Campus universitaire de Moncton, Inc.
(FÉÉCUM)

Avant-propos

Depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, la population du Nouveau-Brunswick a eu l'occasion d'entendre un discours généralement positif sur l'éducation. Malgré quelques différends idéologiques sur les buts et les finalités en ce qui concerne l'éducation postsecondaire (ÉPS), la FÉÉCUM voit la chose d'un bon œil.

Il faut souligner les efforts du gouvernement, qui a mis en œuvre plusieurs recommandations faites par les associations étudiantes de la province au fil des dernières années. L'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux étudiant.e.s, ainsi que l'adoption de mesures de reddition de compte pour les universités publiques en sont deux exemples. On pourrait également mentionner la venue du Programme d'aide aux études (PAÉ), qui offre un soutien amélioré aux étudiant.e.s avec un grand besoin financier, même si d'importantes modifications s'imposent.

En revanche, la FÉÉCUM croit que le gouvernement fait faux-pas en réduisant – comme l'a fait son prédécesseur à la Législature - l'éducation postsecondaire à un rôle de soutien pour le marché de l'emploi. Parler d'éducation en ces termes, c'est largement nier sa valeur intrinsèque. Particulièrement dans le cas des universités, qui ne sont pas conçues de sorte à combler sur demande les besoins changeants du marché, l'avenir demeure incertain dans les présentes conditions.

C'est une évidence que l'éducation postsecondaire a un impact positif sur l'économie; personne ne le conteste. La valeur sociale et citoyenne de l'éducation, en revanche, est largement évacuée du discours politique. Ce sont deux aspects de l'éducation qui ont tout autant le potentiel d'attirer les élèves de nos écoles vers l'ÉPS. Mais on se le demande : quelle est la place des universités au Nouveau-Brunswick, et quel sera son rôle dans un avenir rapproché?

Le gouvernement a annoncé son intention de mettre en place une nouvelle structure de financement des universités, qui s'appuie sur des données probantes et l'atteinte d'objectifs mesurés par le biais d'indicateurs de rendement. On croit comprendre que ce travail est en cours d'exécution, mais aucun détail n'a filtré quant à sa progression jusqu'ici.

Un plan stratégique a été lancé par le ministère de l'EPFT en 2015, où le rôle des universités, et spécialement des disciplines fondamentales, dans un système qui fait la belle part à la collaboration étroite avec l'industrie est tout sauf évident. Entre temps, un gel est maintenu sur les subventions aux universités de la province, qui a un impact direct sur les étudiant.e.s. Les droits de scolarité ont augmenté de 4,7% cette année au Nouveau-Brunswick, alors que la moyenne nationale s'établit à 2,8%[i].

Il est indéniable que nous entrons désormais dans une période où les coupures que devront faire les institutions afin de parer à la baisse effective du financement ne pourront plus épargner la qualité de l'éducation. Ce qui prend de plus en plus l'allure d'un bras de fer entre les universités et le gouvernement semble trop souvent ignorer l'impact des décisions sur les étudiant.e.s.

Conséquemment, c'est avec le bien-être présent et futur des étudiant.e.s du Nouveau-Brunswick que nous soumettons ces quelques recommandations à votre examen.

Bonne lecture!

Le comité exécutif 2016-2017 de la FÉÉCUM
Roxann Guerrette, présidente
Tristian Gaudet, VP exécutif
Firas Salti, VP académique
Alexandre Cédric Doucet, VP interne

1. Les stages non-rémunérés dans la fonction publique

En vrac :

Diplômes décernés dans les programmes comportant un stage non-rémunéré au N-B (2015) :*

1019 [CESPM]

Droits de scolarité à temps complet payés par ces stagiaires (2015) :

6,2 M$ [CESPM]

Coûts supplémentaires moyens (est.) déboursés par les stagiaires (2015) :

@ 350$/personne =

356 650$ [FÉÉCUM]

*Programmes ciblés: éducation, science infirmière, nutrition, et travail social. Catégories du SIEP utilisées : Éducation, Santé et domaines connexes.

Les stages non-rémunérés constituent une étape obligatoire vers la certification dans plusieurs domaines (en santé, en éducation, en nutrition et en travail social notamment). Dans la majorité des cas, le travail qui est attendu des stagiaires à des fins de formation est en tout point identique à celui réalisé par les professionnels; c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un banal exercice, sans conséquences, mais bien d'un travail. Même si elles sont réalisées sous la supervision d'un.e professionnel.le, les tâches attendues des stagiaires nécessitent un fort degré d'autonomie et d'initiative; du reste, même les professionnels travaillent sous un certain degré de supervision de façon routinière.

Dans le cas des stages non-rémunérés, les stagiaires sont confrontés à une dure réalité au point de vue économique : non seulement on exige de leur part des droits de scolarité et des frais afférents comme étudiant.e.s à temps complet, mais encore un nombre de dépenses liées à leur stage. Quand il s'agit d'employé.e.s, ces coûts (formation, matériel, immunisations, etc.) sont généralement défrayés par l'employeur, ou en partie compensés par le salaire.

Dans le cas des étudiant.e.s en science infirmière, ces dépenses additionnelles peuvent se chiffrer entre 1000$ et 1500$. De manière générale, un sondage interne conduit par la FÉÉCUM a révélé que les stagiaires dans trois domaines (science infirmière, travail social et éducation) font face à des dépenses moyennes d'environ 350$ par stage.

On exige déjà d'eux de payer une scolarité complète, souvent sans mettre les pieds sur le campus; en vérité – à l'exception des étudiant.e.s en science infirmière – un grand nombre se retrouve dans un milieu de travail où le lien à l'Université est très limité, à la limite symbolique.

Plusieurs mesures pourraient être mises en place par le gouvernement (au besoin en partenariat avec les employeurs) pour alléger le fardeau financier supplémentaire qui pèse présentement sur les stagiaires non-rémunérés, que ce soit sous la forme d'une allocation, d'une bourse, d'un rabais, d'un salaire ou d'un crédit d'impôt.

Ces stagiaires ne demandent qu'un traitement équitable.

Recommandation

Que le gouvernement du N-B mette en place des mesures d'aide financière spécifiques aux étudiant.e.s qui doivent compléter un stage non-rémunéré dans le cadre de leur programme d'études, afin de les aider à parer aux coûts excédentaires.

2. Le Programme d'aide aux études (PAÉ)

En vrac :

Rabais du N-B sur les droits de scolarité (2015) :

25,7 M$ [GNB]

Prestation du N-B pour l'achèvement des études dans le délai prévu (2015) :

8,7 M$

(2016 – prévision)

6 M$ [Radio-Canada][ii]

Crédits d'impôts provinciaux pour les études et les droits de scolarité (2015) :

21,5 M$ (est.)

Somme totale consacrée à la réduction de la dette étudiante au N-B (2015)

50 M$[CBC][iii]

Programme d'aide aux études (2016) :

26,5 M$ [GNB]

La FÉÉCUM comme d'autres a accueilli l'annonce du PAÉ de manière favorable; cependant à mesure que les détails entourant sa structure ont été dévoilés par le gouvernement provincial, il est devenu apparent que la PAÉ sous sa forme présent est susceptible de pénaliser une partie importante de la population étudiante.

Il est pertinent de noter que l'une des sources de financement du PAÉ se trouve dans l'abolition du *Rabais sur les droits de scolarité du Nouveau-Brunswick* (RDS) qui, à sa dernière année d'existence, a remis un montant de 25,7 millions $ aux diplômé.e.s de la province sous la forme de crédits d'impôt[iv]. En tout et partout, ce sont 50 millions $ en coupures dans les programmes d'aide financière aux étudiants qui devaient servir à financer le PAÉ[v].

Or dans le *Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie*, seul le montant de 26,5 millions $ a été réinvesti dans l'aide financière aux étudiants[vi]. Dans les circonstances, on s'explique difficilement la structure choisie par le gouvernement pour le PAÉ.

En effet, le programme duquel le PAÉ semble s'inspirer, la *Subvention ontarienne d'études (SOÉ)*, est conçu de sorte à couvrir la totalité des droits de scolarité (et davantage) pour les étudiants de familles dont le revenu est de 50 000$ ou moins, tout en étendant les bénéfices du programme aux étudiants de familles dont le revenu dépasse ce seuil, sur une échelle mobile[vii]. En Ontario, la totalité des fonds d'aide financière aux étudiants a été rassemblée et entièrement réinvestie dans le but de les distribuer de manière plus efficace.

Dans notre cas, le gouvernement a coupé la moitié des fonds disponibles. Les étudiant.e.s issus de familles dont le revenu dépasse 60 000$ ne sont tout simplement pas éligibles au PAÉ, et la seule aide supplémentaire qu'ils reçoivent provient de la bonification des bourses pour étudiants de famille à faible revenu ou à revenu moyen du gouvernement du Canada[viii].

De fait, la majorité des étudiant.e.s recevra *moins* d'aide financière qu'auparavant, en raison de l'abolition des rabais et crédits d'impôt. Il est à noter que le Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a publiquement reconnu que le plafond de 60 000$ du PAÉ pourrait être problématique[ix].

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a en théorie les moyens d'aider une plus grande proportion d'étudiantes et d'étudiants à réduire leur dette d'études. La FÉÉCUM juge qu'il relève de sa responsabilité de le faire.

Recommandation

Que le gouvernement du N-B réinvestisse les fonds retranchés des programmes d'aide financière aux étudiants dans le cadre de la *Révision stratégique des programmes* pour restructurer le PAÉ selon le principe d'une échelle mobile.

3. La Prestation du N-B pour l'achèvement des études dans le délai prévu (PDP)

En vrac :

Seuil d'accessibilité (2008-2015)

26 000$

(2016-) :

32 000$ [GNB]

Dette étudiante moyenne au N-B (2015) :

35 200$ [Statcan]

Prêt étudiant maximum (2016) :

11 900$ [GNB][x]

x 4 ans =

47 600$

+ intérêt (taux fixe, 10 ans) =

69 300$ [GC][xi]

Le PDP fut créé dans la foulée du rapport de la Commission l'Écuyer-Miner (2007), qui recommandait la mise en place d'un plafond d'endettement de 7000$ par année[xii]. Le PDP, pour les étudiant.e.s qui arrivent à répondre aux critères d'accessibilité, est un programme qui fonctionne[xiii]. Toutefois, même avant les changements apportés en 2015, le PDP affichait des problèmes au niveau de l'accessibilité et de la promotion. La FÉÉCUM a souvent dénoncé la sous-performance de ce programme, causée par l'inaction du gouvernement.

De 2009 à 2014, le seuil d'accès au PDP était de 26 000$. Cependant en juin 2015, il fut modifié sans préavis ni consultation préalable, portant ce seuil à 32 000$[xiv]. Aucune annonce ne fut faite par Fredericton pour informer la population de ce changement majeur.

Dans une province où la dette étudiante moyenne est de 35 200$ à la fin du baccalauréat[xv] et continue de grimper, où une part importante des étudiant.e.s a déjà perdu accès à plusieurs mesures d'allègement de la dette sous le présent gouvernement et où le gel du financement des universités encourage la hausse des droits de scolarité, on s'explique mal cette décision.

En tenant compte de l'intérêt qui s'ajoute, les changements adoptés au PDP ont le potentiel d'ajouter plus de 9000$ au montant devant être remboursé par les étudiant.e.s qui pourront y accéder, en plus de réduire l'accessibilité au programme. Ce dernier est déjà sous-utilisé[xvi].

Tout ça sans mentionner que la durée moyenne du baccalauréat dans les Maritimes dépasse sa durée prévue[xvii]. Il faut ajouter que les étudiant.e.s qui doivent abandonner leurs études – souvent pour des raisons financières – n'ont pas accès au PDP.

Mais, puisque aucune statistique à jour sur les programmes d'aide financière aux étudiants n'est diffusée publiquement par le gouvernement provincial, force est d'admettre qu'il est difficile de juger de la situation.

Si notre province désire véritablement s'attaquer à son problème d'endettement étudiant, il faut qu'elle se donne les moyens de la faire.

Recommandations

Que le gouvernement rétablisse le seuil d'admissibilité au PDP à son niveau précédent de 26 000$, de sorte à réduire la dette étudiante des diplômés de la province, qui est la plus élevée au Canada, et le rende applicable aux *quatre premières années* d'étude postsecondaires.

Que l'accès au PDP soit rendu automatique suite à la graduation, tout comme l'est le PAÉ au début de chaque année universitaire. De même, que les barrières à l'accessibilité soient réduites au maximum.

4. Le gel des subventions aux universités du N-B

En vrac :

Aide aux universités du N-B (2012-2016) :

- 2,2% [GNB]

Inscriptions à temps plein aux universités du N-B (2012-2016) :

- 10% [CESPM]

Inflation sur 5 ans (2012-2016) :

+ 5,57%
[Banque du Canada][xviii]

Dépenses des universités du N-B (2011-2015) :

- 9% [Statcan]

Dépenses des universités au Canada (2011-2015) :

+ 8% [Statcan]

Au cours des cinq dernières années, le financement des universités publiques du Nouveau-Brunswick est demeuré stagnant, et en raison de la politique actuelle de gel des subventions, il diminue. Ce gel serait une mesure temporaire jusqu'à l'adoption d'une nouvelle formule de financement[xix]. Le public n'a pas été informé de l'avancement de ce dossier, si ce n'est que les travaux se poursuivent. Entre temps, les budgets d'opération des universités chutent.

La baisse des inscriptions liée aux changements démographiques y a son rôle à jouer[xx], car le financement est lié en partie aux effectifs; mais la hausse des droits de scolarité – qui demeurent au-dessus de la moyenne nationale[xxi] - a également un impact négatif sur les inscriptions.

Après une première ronde de coupures dans les secteurs non-académiques et de soutien, où les universités sont parvenues à maintenir la qualité de l'éducation, on constate désormais le besoin de nouvelles coupures qui pourront difficilement l'épargner.

Alors que les dépenses des universités ont augmenté en moyenne de 8% au pays entre 2010-2011 et 2014-2015, celles des universités du Nouveau-Brunswick ont chuté de 9%[xxii]. C'est la baisse la plus prononcée au pays; deux autres provinces, soit l'Île-du-Prince-Édouard (-2,5%) et l'Alberta (-0,7%) ont aussi enregistré une diminution au chapitre des dépenses.

La majorité de cette baisse des dépenses provient des domaines des bâtiments, terrains et aménagement des terrains (-78%), de l'achat de mobilier et d'équipement (-37%), et du matériel et des fournitures (-22%).

Si le gel des subventions est maintenu, il est inévitable que les universités, qui négligent déjà gravement l'entretien de leurs espaces et ont réduit considérablement leurs dépenses matérielles, doivent effectuer des coupures dans les domaines qui influencent directement la qualité de l'éducation.

Et que vaut l'accessibilité si on délaisse la qualité de l'éducation se détériorer?

Recommandations

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick rétablisse le financement des universités à un niveau qui leur permette de faire face aux coûts en constante augmentation des salaires et des services essentiels à leur mission d'éducation.

Qu'un programme d'aide à l'amélioration des infrastructures universitaires soit mis sur pied, dans l'objectif de rendre les installations durables et de réduire leur empreinte carbone ainsi que leurs coûts énergétiques à long terme.

5. Les besoins en santé mentale

En vrac :

Étudiants vivant un problème de santé mentale au Canada (2016) :

1 sur 4 [ACSM]

Au N-B, pour 19 394 inscriptions (2015-2016):

4848 étudiant.e.s [CESPM]

Prévalence de l'anxiété chez les étudiants universitaires canadiens (2016) :

18,4% [ACHA]

Prévalence de la dépression chez les étudiants universitaires canadiens (2016) :

14,7% [ACHA]

Impact économique des problèmes de santé mentale et de la maladie mentale au Canada, chaque année :

50 G$ [ACSM]

Un Canadien sur cinq vivra une maladie mentale au cours de sa vie[xxiii], et plus du quart des étudiant.e.s reçoivent un diagnostic ou un traitement pour un problème de santé mentale sur une période d'un an au Canada[xxiv]. Une proportion importante de ces problèmes sont liés à l'anxiété et à la dépression.

Il est important de préciser que ces chiffres sont issus des statistiques d'utilisation des services de santé dans les universités du Canada; de manière générale, seul un quart des enfants et des jeunes touchés par la maladie mentale reçoivent des traitements[xxv]. Le besoin dépasse donc largement la demande constatée, qui dépasse déjà largement la capacité des services présents sur les campus universitaires canadiens. Notre province ne fait pas exception à cette règle.

Malgré une conscience accrue des besoins en santé mentale sur nos campus universitaires, les ressources manquent pour répondre à la demande. La capacité de prévention et d'intervention précoce est particulièrement faible, voire inexistante.

À l'Université de Moncton (campus de Moncton), par exemple, le service de Psychologie compte une seule psychologue à temps plein, à laquelle s'ajoute deux autres psychologues à temps partiel (8 mois par année), pour desservir une population de près de 4000 étudiant.e.s. Un calcul rapide indique que chacune de ces professionnelles aura potentiellement à fournir de l'aide psychologique à 333 étudiant.e.s.

Le service est surchargé, et les délais d'attente pour consultation varient de trois à cinq semaines. Or la recherche démontre l'impact positif de l'intervention précoce[xxvi] et les risques accrus occasionnés par la transition de l'enfance vers les soins aux adultes sur la santé mentale. L'arrivée à l'université correspond ainsi à un moment critique dans la vie des jeunes, où le besoin de soutien est à son plus fort.

Nos institutions sont généralement capables de gérer des situations de crise, mais ont du mal à gérer les conditions au quotidien, alors que ces dernières deviennent de plus en plus communes. Et le temps qui doit être consacré à l'intervention affecte leur capacité de prévention en ce qui a trait aux troubles de la santé mentale.

L'impact économique des problèmes de santé mentale et de la maladie mentale est immense : il en coûte plus de 50 milliards $ par année au Canada[xxvii]. Plus on se donne la capacité d'intervenir tôt et efficacement, dans le but de prévenir la maladie mentale, meilleures seront nos chances de le réduire.

Recommandation

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick assure un financement spécifique aux besoins grandissants en prévention et en intervention précoce envers les troubles de la santé mentale, afin de permettre aux institutions d'éducation postsecondaire de répondre à la demande avec des services adéquats, qui sachent limiter les délais.

6. Étudiants internationaux : accès aux soins et rétention

En vrac :

Étudiants internationaux diplômés au N-B, (2011-2015)

1er cycle : **1414**

2e/3e cycle : **926**

Total : **2340** [CESPM]

Proportion de francophones chez les étudiants internationaux au N-B (2015-2016) :

34,7% [CESPM]

Étudiants internationaux intéressés à obtenir le statut de résident permanent après les études (2013) :

76% [AAU] [xxviii]

Étudiants internationaux ayant choisi d'obtenir leur diplôme au Canada pour y demeurer après la graduation (2013) :

1 sur 3 [AAU]

Les étudiants internationaux paient déjà beaucoup plus cher pour leur éducation que les étudiants canadiens. Au Nouveau-Brunswick en 2016, le coût de la scolarité pour ces derniers varie de 10 475$ (Moncton) à 16 750$ (Mount Allison), plus les frais obligatoires qui s'ajoutent à cette somme.

Le plus coûteux de ces frais est la couverture d'assurance-santé (de 630$ à 1392$). Les étudiant.e.s internationaux ont généralement accès au plan dentaire au même coût que les étudiant.e.s canadiens, mais pas au régime collectif d'assurance-santé.

Cela dit, dans la majorité des provinces canadiennes, les étudiant.e.s internationaux ont accès au régime public d'assurance-santé. Dans la région Atlantique, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont déjà effectué le virage vers ce modèle.

Il s'agit d'un moyen de plus à la portée du gouvernement provincial pour inciter les étudiantes et étudiants venus de l'extérieur du pays pour obtenir un diplôme au Nouveau-Brunswick d'y demeurer après les études. Il n'y a plus besoin d'argumenter en faveur de l'immigration dans notre province, qui vieillit plus rapidement que la moyenne canadienne et dont la population ne se renouvelle pas à un rythme suffisant.

Or les étudiants internationaux qui obtiennent leur diplôme dans une des universités publiques du N-B représentent des candidats idéaux pour l'immigration après la fin des études. Déjà intégrés dans leur milieu d'accueil, avec un réseau social et professionnel et une connaissance du marché de l'emploi néo-brunswickois et canadien, ils sont plus susceptibles d'y demeurer après l'obtention du statut de résident permanent.

Le *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick 2014-2017* établit la cible ambitieuse de 33% d'immigrants francophone dans le cadre du *Programme des candidats du Nouveau-Brunswick* (PCNB) d'ici 2020. Créer une catégorie spéciale pour les diplômés francophones qualifiés serait un moyen efficace d'atteindre cette cible tout en améliorant les chances de rétention des immigrants, qui demeure un défi dans notre province encore trop souvent utilisée comme porte d'entrée vers les grands centres urbains du Canada.

Recommandations

Que le gouvernement du N-B donne accès au régime provincial d'assurance-maladie (Medicare) aux étudiant.e.s internationaux

Que le gouvernement du N-B apporte des modifications au PCNB qui crée une voie accélérée d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux, particulièrement les francophones, qui désirent demeurer au N-B après l'obtention du diplôme.

7. La transparence dans les programmes d'aide financière aux étudiants

En vrac :

Programmes d'aide financière aux étudiants faisant l'objet d'un bilan public détaillé (2015) :

0 [GNB]

Depuis 2015, les universités publiques du Nouveau-Brunswick doivent soumettre leurs budgets à l'examen du Comité des comptes publics. Il s'agit d'une recommandation formulée par la FÉÉCUM en 2014 dans le but de promouvoir la responsabilité financière tant du côté du gouvernement provincial que des universités. En clair, si la cause première de la situation financière actuelle des universités était une mauvaise gestion des fonds remis par le gouvernement, que les pratiques budgétaires des institutions soient révisées; et s'il s'avère que la cause première était un sous-financement des institutions par le gouvernement, que ce financement soit révisé en conséquence.

À la lumière des récentes coupures effectuées par le gouvernement provincial dans les programmes d'aide financière aux étudiants, qui ont eu pour effet la disparition de 25 millions$ qui n'ont pas été réinvestis dans les nouveaux programmes, la FÉÉCUM juge qu'il serait bon que le gouvernement fasse aussi preuve d'une plus grande transparence quant à sa gestion des fonds publics. Et puisque l'éducation – et l'accès à l'éducation pour tous les néo-brunswickois - est une des grandes priorités du gouvernement, il semble naturel que ce dernier sache démontrer, chiffres à l'appui, comment il s'acquitte de ses responsabilités en la matière.

Spécifiquement, il existe un besoin de communiquer avec plus de volonté les statistiques liées à l'efficacité des programmes d'aide financière mis de l'avant par le gouvernement provincial. Pour l'instant, le PAÉ n'est détaillé que sous la forme d'une ligne budgétaire, et le PDP ne fait l'objet d'aucune divulgation d'information quant aux statistiques d'utilisation ni aux coûts d'opération. La dernière version du *Profil statistique* du programme d'aide financière aux étudiants date de 2011-2012 – le Ministère confirme que la publication de ce document aurait été abandonnée.

Ces programmes ont été mis en place avec des cibles à atteindre, des objectifs pour le gouvernement; il faut que le public soit en mesure de voir si ces cibles sont atteintes. De plus, considérant que le présent gouvernement s'appuie régulièrement sur des consultations publiques dans l'élaboration de politiques, il serait conséquent de placer à la disposition du public les données qui lui permettront de former des suggestions éclairées sur la situation.

Le gouvernement souhaite lier le financement des universités à l'atteinte de cibles de rendement; pourquoi ne donnerait-il pas l'exemple en étant transparent sur son propre rendement et l'atteinte de ses cibles quant aux programmes d'aide financière aux étudiant.e.s?

Recommandation

Que le gouvernement du N-B mette à la disposition du public, sur le site web du ministère de l'EPFT, toutes les données relatives à l'administration et à l'utilisation des programmes d'aide financière aux étudiants.

Sources et références :

[i] Radio-Canada, 7 septembre 2016 : http://ici.radio-canada.ca/regions/atlantique/2016/09/07/006-acadie-augmentation-droits-scolarite-ne-nb.shtml
[ii] Radio-Canada, 17 juin 2015 : http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/725926/programme-prestation-achevement-etudes-delai-prevu-seuil-endettement-etudiants-nouveau-brunswick
[iii] CBC, 19 avril 2016 : http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/free-tuition-policy-questions-1.3542233
[iv] Ministère des Finances, *Rapport annuel 2015-2016*, p. 23 : http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Publications/RapportAnnuel2015-2016.pdf
[v] CBC, 9 mai 2016 : http://www.cbc.ca/beta/news/canada/new-brunswick/free-tuition-changes-tab-program-1.3573019
[vi] Ministère des Finances, *Budget principal, 2016-2017*, p. 13 : http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/tb-ct/pdf/Budget/2016-2017/MainEstimates2016-2017BudgetPrincipal.pdf
[vii] Usher, Alex, *The New Brunswick Step-Function*, HESA One Thought Blog, 16 mai 2016 : http://higheredstrategy.com/the-new-brunswick-step-function/
[viii] Gouvernement du Canada, *Budget 2016* : http://www.budget.gc.ca/2016/home-accueil-fr.html
[ix] CBC, 7 juin 2016 : http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/tuition-access-bursary-revamp-1.3621326
[x] Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Guide d'information : Aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick qui poursuivent des études à temps plein 2016-2017*, p. 3 : http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/petl-epft/PDF/SFS/Guide-f.pdf
[xi] Gouvernement du Canada, *Estimateur de remboursement des prêts* : http://tools.canlearn.ca/cslgs-scpse/cln-cln/crp-lrc/af.nlindex-fra.do
[xii] Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, *Avantage Nouveau-Brunswick : une province cherche à accomplir sa destinée*, 2007, p. 44 : http://www.gnb.ca/cpse-ceps/FR/docs/CEPNB_cahier_FR_LR.pdf
[xiii] FÉÉCUM, *Zut, ça fonctionne!*, 24 août 2015 : http://www.feecum.ca/index.php/373-zut-ca-fonctionne
[xiv] Radio-Canada, 17 juin 2015 : http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/725926/programme-prestation-achevement-etudes-delai-prevu-seuil-endettement-etudiants-nouveau-brunswick
[xv] Statistique Canada, *Enquête nationale sur les diplômés*, Tableau CANSIM 477-0070 (page consultée le 9 novembre 2016) : http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=4770070&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=
[xvi] FÉÉCUM, *Recommandations 2014 : 6. Engagement* : http://www.feecum.ca/images/documents/6recommandations2014.pdf
[xvii] CESPM, *Combien d'années faut-il pour obtenir un premier grade universitaire? Les répercussions du parcours des étudiants sur le délai d'obtention du grade*, 2016 : http://cespm.ca/media/136201/Infographie-DOG-120.JPG
[xviii] Banque du Canada, *Feuille de calcul de l'inflation : http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/*
[xix] Ministère des finances, *Fondements pour notre avenir. Investir dans les priorités du Nouveau-Brunswick : Emplois. Éducation. Santé. Budget 2016-2017*, p. 16 : http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2016-2017/BudgetDiscours2016-2017.pdf
[xx] CESPM, *Tableau 1 : Inscriptions par province, établissement et régime d'études – de 2011-2012 à 2015-2016* : http://cespm.ca/media/139316/Enr_Table1_2015_2016F.PDF
[xxi] Statistique Canada, *Tableau 477-0077 – Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'étude, annuel (dollars),* CANSIM (page consultée le 9 novembre 2016) : http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=4770077&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=
[xxii] Statistique Canada, *Tableau 477-0059 – Information financière des universités et des collèges conférant des diplômes au pays, dépenses selon le type de fonds et de fonction, annuel (dollars)*, CANSIM (page consultée le 9 novembre 2016) : http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=4770059&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=
[xxiii] Association canadienne pour la santé mentale : http://www.cmha.ca/media/fast-facts-about-mental-illness/#.WDW3wnd7SV4
[xxiv] American College Health Association National College Health Assessment, *Canadian Reference Group : Executive Summary, Spring 2016*, ACHA/NCHA, 2016, p. 15 : http://www.cacuss.ca/_Library/Provincial_Reports/NCHA-II_SPRING_2016_CANADIAN_REFERENCE_GROUP_EXECUTIVE_SUMMARY.pdf
[xxv] Association canadienne pour la santé mentale : http://www.cmha.ca/fr/public_policy/enfants-et-jeunes-acces-a-la-promotion-de-la-sante-mentale-et-aux-soins-de-sante-mentale/#.WCyp_3d7SV4
[xxvi] Commission de la santé mentale du Canada : http://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/focus-areas/enfants-et-jeunes
[xxvii] Association canadienne pour la santé mentale : http://www.cmha.ca/wp-content/uploads/2015/09/FR-CMHA-MH_Transition_Fund-Release-FINAL2.pdf
[xxviii] Association of Atlantic Universities, *Immigration and Universities in Atlantic Canada : A Marriage Made in Heaven*, AAU, 2013 : http://www.atlanticuniversities.ca/policy-advocacy/public-policy-paper-series/immigration-and-universities-atlantic-canada-marriage

Info-contact

La Fédération des étudiantes et étudiants
du Campus universitaire de Moncton, Inc.

FÉÉCUM
B-101, Centre étudiant
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Twitter : @FEECUM
Facebook : laFéécum
Web : www.feecum.ca
Courriel : feecum@umoncton.ca
Tél : (506) 858-4484
Fax : (506) 858-4503

RECOMMANDATIONS 2016

Stages non-rémunérés
Que le gouvernement du N-B mette en place des mesures d'aide financière spécifiques aux étudiant.e.s qui doivent compléter un stage non-rémunéré dans le cadre de leur programme d'études, afin de les aider à parer aux coûts excédentaires.

Programme d'aide aux études
Que le gouvernement du N-B réinvestisse les fonds retranchés des programmes d'aide financière aux étudiants dans le cadre de la *Révision stratégique des programmes* pour restructurer le PAÉ selon le principe d'une échelle mobile.

Prestation du N-B pour l'achèvement des études dans le délai prévu
Que le gouvernement rétablisse le seuil d'admissibilité au PDP à son niveau précédent de 26 000$, de sorte à réduire la dette étudiante des diplômés de la province, qui est la plus élevée au Canada, et le rende applicable aux *quatre premières années* d'étude postsecondaires.

ET

Que l'accès au PDP soit rendu automatique suite à la graduation, tout comme l'est le PAÉ au début de chaque année universitaire. De même, que les barrières à l'accessibilité soient réduites au maximum.

Le gel des subventions aux universités du N-B
Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick rétablisse le financement des universités à un niveau qui leur permette de faire face aux coûts en constante augmentation des salaires et des services essentiels à leur mission d'éducation.

ET

Qu'un programme d'aide à l'amélioration des infrastructures universitaires soit mis sur pied, dans l'objectif de rendre les installations durables et de réduire leur empreinte carbone ainsi que leurs coûts énergétiques à long terme.

Les besoins en santé mentale
Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick assure un financement spécifique aux besoins grandissants en prévention et en intervention précoce envers les troubles de la santé mentale, afin de permettre aux institutions d'éducation postsecondaire de répondre à la demande avec des services adéquats, qui sachent limiter les délais.

Étudiants internationaux : accès aux soins et rétention
Que le gouvernement du N-B donne accès au régime provincial d'assurance-maladie (Medicare) aux étudiant.e.s internationaux

ET

Que le gouvernement du N-B apporte des modifications au PCNB qui crée une voie accélérée d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux, particulièrement les francophones, qui désirent demeurer au N-B après l'obtention du diplôme.

La transparence dans les programmes d'aide financière aux étudiants
Que le gouvernement du N-B mette à la disposition du public, sur le site web du ministère de l'EPFT, toutes les données relatives à l'administration et à l'utilisation des programmes d'aide financière aux étudiants.